



Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement sur l'opérationnalisation de la Commission Climat du Bassin du Congo et le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo

Brazzaville (Congo), le 29 avril 2018

NOTE D'ORIENTATION

1. Contexte et justification

Du 3 au 5 octobre 2017, la République du Congo avait accueilli, sous le Très Haut patronage de Son Excellence Monsieur Denis SASSOU NGUESSO, Président de la République du Congo, Chef de l'Etat, Président de la Commission Climat du Bassin du Congo, la Conférence extraordinaire des Ministres en charge de l'environnement et des finances de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté Economique de l'Afrique de l'Est (CEA) et le Royaume du Maroc sur :

- l'accélération de l'opérationnalisation de la Commission Climat du Bassin du Congo et du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo ;
- l'adoption d'une position commune pour la COP 23.

Cette rencontre était inscrite dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Marrakech adoptée le 16 novembre 2016, à l'issue du Premier Sommet africain de l'Action en faveur de la co-émergence continentale organisé en marge de la COP 22, à l'initiative de Sa Majesté Mohammed VI, Roi du Maroc. Sommet au cours duquel trois commissions destinées à assurer la coordination et le suivi de toutes les

initiatives menées conjointement sur la lutte contre les changements climatiques et le développement durable furent créées. Il s'agit de :

- la Commission SAHEL, présidée par la République du Niger ;
- la Commission BASSIN DU CONGO, présidée par la République du Congo ;
- la Commission des ETATS INSULAIRES, présidée par la République des Seychelles.

La mise en place de ces trois commissions a été entérinée lors de la 28^{ème} session de l'Union Africaine tenue en janvier 2017 à Addis Abeba en Ethiopie.

A l'issue de la Conférence de Brazzaville, plusieurs documents ont été adoptés par les ministres, notamment, la Déclaration de Brazzaville et la Feuille de route 2017 – 2018 du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo, prévoyant la tenue du Sommet des Chefs d'Etat de la Commission Climat du Bassin du Congo et du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo.

2. OBJECTIFS

L'objectif du présent Sommet de Brazzaville est de faire le bilan des activités de la Commission Climat du Bassin du Congo et du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo pour accélérer l'opérationnalisation de ces deux instruments, afin de passer rapidement à l'action, conformément à l'esprit de Marrakech.

De manière spécifique, le Sommet de Brazzaville vise à :

- rendre opérationnel la Commission Climat du Bassin du Congo et son instrument financier le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo ;
- susciter un ensemble d'engagements pour mobiliser les ressources nécessaires au financement de l'unité de démarrage de la Commission Climat du Bassin du Congo ;

- adopter la Déclaration des Chefs d'Etat sur l'opérationnalisation de la Commission Climat du Bassin du Congo et du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo.

3. PARTICIPANTS

- Sa Majesté Mohammed VI, Roi du Maroc ;
- les Chefs d'Etat de la Commission Climat du Bassin du Congo;
- le Président de l'Union Africaine ;
- le Président en exercice de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), coordonnateur du Comité des Chefs d'Etat et de Gouvernement africains sur les changements climatiques (CAHOSCC) ;
- le Président en exercice de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) ;
- le Président de la Commission SAHEL ;
- le Président de la commission ETATS INSULAIRES ;
- la Commissaire de l'Union Africaine chargée de l'Economie Rurale et de l'Agriculture ;
- le Président de la Banque Africaine de Développement (BAD) ;
- les partenaires techniques et financiers (UNDP, BMUB Ministère Fédérale Allemand de l'Environnement, USAID, CE, etc).